



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 3 mars 2025

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Stéphane Hostettler	Adjoint
	Yves Lüthi	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros	Président
	Mme Catalina Kauz	Vice-présidente
	MM. Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Anna Dumonthay, Laura Mathil, Audrey Pion, Susanne Roux-Stubler	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Éric Grand, Alain Magistra, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mme Sabine Chenevard	
	M. Yves Bobillier	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Présentation du nouveau CMNet par le SIACG
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2025
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications générales du Maire et des Adjointes
5. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission sociale du 11.2.2025
 - 4.2 Commission urbanisme du 18.2.2025
6. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
7. Décision(s) de l'ACG
8. Proposition du Maire et des Adjointes
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers

Le Président ouvre la séance à 19h30. Il annonce les personnes excusées et salue la présence de deux administrés.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Présentation du nouveau CMNet par le SIACG

MM. Marc Bernillon et **Jonathan Malfoy**, du SIACG, présentent la nouvelle plate-forme CMNet au Conseil municipal, puis ils répondent à quelques questions des élus.

Départ de MM. Marc Bernillon et Jonathan Malfoy.

Arrivée de M. Alain Magistra.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2025 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président n'a pas de communication.

M. Christophe Mage rappelle que le 14.4.2025, le Conseil municipal sera convoqué en préséance avant la plénière.

Les Jusserands ont reçu le matériel de vote pour les élections municipales du 23.3.2025.

4. Communications générales du Maire et des Adjointes

Mme le Maire a participé à une séance avec M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif de la Ville de Genève, et M. Gilles Marti, Maire de Puplinge, concernant l'autoroute Machilly-Thonon (A 412). La Ville de Genève a mandaté un avocat parisien pour mettre en évidence les irrégularités de ce dossier et insister sur le fait que cette autoroute déversera des flots de véhicules sur les routes genevoises. La commune de Jussy a décidé de se joindre à cette action et de se porter partie ; le coût de cette démarche s'élève à 200.- €.

M. Éric Grand relève que la Ville de Genève a la volonté de ne pas construire cette autoroute.

Mme le Maire répond que la Ville de Genève a reconnu qu'il n'était pas logique d'interdire une construction dans un autre État que la Suisse. Elle se focalise désormais sur l'afflux de véhicules que cette autoroute engendrera.

M. Éric Grand ne comprend pas pourquoi la Ville de Genève et la commune de Jussy ont mandaté un avocat français et engagé une procédure en France pour un vice de forme alors que le canton et la Confédération ont demandé au futur concessionnaire un rapport sur les impacts et conséquences de cette autoroute sur les passages de frontière. Le vice de forme concerne l'État de Genève ou la Confédération. Car ce n'est pas à l'exploitant d'une autoroute de rédiger un rapport sur les impacts de celle-ci. **M. Éric Grand** rappelle les conclusions de la première enquête, faite par un privé et qui évoquait déjà des impacts sur la frontière. Celle-ci recommandait à l'État de faire un rapport a posteriori pour confirmer, ou pas, les impacts de cette 2x2 voies, ce qui n'a jamais été fait. Ce n'est pas à la France de faire ce rapport, mais au canton de Genève. La Ville et la commune se trompent de cible en attaquant l'État français.

Mme le Maire souligne que cette action ne vise pas à attaquer la construction de l'autoroute, mais à étudier ses impacts.

M. Éric Grand répète que c'est le canton de Genève qui devrait réagir. La Ville de Genève, avec les communes de Jussy et de Puplinge, devrait attaquer l'État de Genève. Jussy avait initié une démarche avec M^e Roulet.

Mme le Maire rappelle les coûts énormes d'une telle procédure. Or il s'agit d'argent public. Aucune des communes de la région ne se battra pour faire ces études.

M. Éric Grand répond que cela coûtera ce que cela coûtera.

Mme le Maire ne prendra pas la responsabilité d'engager des fonds publics pour se battre contre l'État de Genève. Cette décision reviendra à la prochaine législature.

Mme Audrey Pion demande sur quoi la commune attaquerait l'État de Genève.

Pour son laxisme par rapport aux impacts de cette construction située à proximité de la frontière, répond **M. Éric Grand**. L'État ne joue pas son rôle de défendre l'urbanisation et la préservation de la région.

Le laxisme n'est pas un motif juridique, souligne **Mme Audrey Pion**.

M. Éric Grand rappelle que la commune avait entamé une procédure avec M^e Roulet, qui avait rédigé un rapport et un mémoire. Certes, il s'agit de démarches coûteuses, mais la commune doit savoir si elle souhaite mettre le prix pour défendre la région. Ce n'est pas en demandant à un rapport à l'exploitant français que ce dossier avancera.

Mme le Maire répète que la Ville de Genève n'attaque pas la construction de la 2x2 voies, mais souhaiterait que l'État français prenne position par rapport aux irrégularités. **M. Éric Grand** aura tout loisir, lors de la prochaine législature, de poursuivre sur ce dossier. Pour sa part, **Mme le Maire** n'était pas d'accord de dépenser des dizaines de milliers de francs, qu'il faudra justifier devant les contribuables jusserands, pour une procédure contre l'État qui ne débouchera sur rien.

M. Éric Grand pense que d'autres communes, comme Chancy et Soral, souhaiteraient peut-être s'associer à une procédure contre l'État de Genève. Mais payer un avocat français pour le populisme de la Ville de Genève...

Une procédure qui coûte 200 €, rappelle **Mme le Maire**.

M. Christophe Mage ajoute qu'il faudrait saisir l'ACG, à ce moment-là. La Ville de Genève souhaiterait mettre en avant le péril de ses investissements pour le Léman express, un mode de transport auquel l'autoroute fera concurrence.

Mme le Maire pense que s'allier avec cette grosse commune qui essaie d'avoir plus d'informations ajoutera du poids aux petites. L'Exécutif a écrit à la Confédération qui a répondu qu'elle lui reviendrait après l'étude d'impacts.

M. Pascal Wegmuller souligne que la dépense est de 200 €.

M. Éric Grand estime que ce n'est pas le bon combat. Se contenter de cet oreiller de paresse pour répondre aux attentes de la population n'est pas une solution.

Mme le Maire rappelle que **M. Éric Grand** l'a interpellée à plusieurs reprises pour se plaindre de l'inaction de l'Exécutif. Participer à cette action n'est peut-être pas une mauvaise idée. Il ne faut pas rêver : la commune n'aura jamais gain de cause. Alors à moins de fermer les frontières, elle ne voit pas comment les autorités géreront cet afflux de véhicules. Dépenser des dizaines de milliers de francs dans ce dossier ? **Mme le Maire** espère que cela aura au moins un résultat.

Mme Catalina Kauz demande si l'ACG est consciente de ce problème.

Mme le Maire, qui répond par l'affirmative, souligne que les communes d'Arve et Lac n'ont pas toutes les mêmes intérêts. Par exemple la fermeture de la douane de Pierre-à-Bochet a des impacts négatifs sur Puplinge, mais positifs pour Thônex. La France a mis en place la vignette Crit'Air, mais pas Genève ; en conséquence de quoi les anciennes voitures passeront plus facilement par la Suisse.

M. Éric Grand regrette que tout le monde s'asseye sur le PDCom et le PDCn. Or les pénétrantes et les grands axes sont définis dans le PDCn. Il suffirait simplement que Jussy demande à l'État de respecter son PDCn, par exemple en fluidifiant la route de Thonon y

compris sur sa partie française. Toutes les communes frontalières genevoises et françaises devraient prendre des avocats et obliger l'État à développer le canton avec le PDCn qui a été accepté par la Confédération. Sinon, pourquoi dépenser des fortunes pour réviser des PDCn et PDCom et ne pas les respecter ? La France, dans son projet 1, avait prévu une connexion entre l'autoroute et la route de Thonon au nord de Veigy. Les communes de Seymaz-Région devraient aussi se battre pour que la France construise celle-ci. Et, à défaut, fermer leurs frontières au trafic avec des horaires.

Le Président, qui rappelle que les fermetures de douane ont à chaque fois été balayées par des oppositions, propose de renvoyer ce dossier en commission.

M. Éric Grand, qui décline cette proposition, suggère de maintenir cette dépense de 200 € qui ne servira à rien.

Mme le Maire annonce qu'un article a paru dans le tous-ménages concernant la modification des limites de zone des Beillans.

Le total des amendes émises en 2024 sur le territoire communal par la police municipale s'élève à Fr. 5'940.-. Les gardes ruraux ont pour leur part émis pour Fr. 1'650.- d'amendes.

Suite à l'interpellation de M. Éric Grand lors de la dernière séance plénière, **Mme le Maire** a rencontré la directrice de la crèche qui était aussi surprise qu'elle d'apprendre par la bande les plaintes des collaboratrices du jardin d'enfants concernant leur insécurité professionnelle. La prochaine législature pourra étudier la possibilité d'améliorer la fréquentation pour la rentrée 2026 en étendant les horaires de 8h à 14h. Mais il faudrait pour cela agrandir le jardin d'enfants en empiétant éventuellement sur la partie préau afin de disposer d'une partie qui pourrait être utilisée pour la sieste.

M. Éric Grand demande s'il ne serait pas possible d'étendre davantage les horaires.

Mme le Maire répond qu'il s'agit de la norme pour les jardins d'enfants (maximum 6h par enfant, avec le repas de midi et la sieste). Les normes pour les crèches sont bien plus exigeantes en termes de locaux. Concernant la rentrée 2025, le budget communal a été voté jusqu'au 31.12.2025. Les horaires seront certainement réduits à ce moment-là, car une collaboratrice prendra sa retraite et ne sera pas remplacée. Dans le cas où il n'y aurait pas assez de place à Jussy, le personnel pourrait tout à fait travailler à la crèche de Meinier. La commune attend de connaître les inscriptions pour la prochaine rentrée. Le potentiel sur Jussy est élevé, vu le nombre d'enfants en âge préscolaire. Mais le jardin d'enfants ne semble plus vraiment répondre aux demandes des parents. Dans le cadre d'une augmentation ou d'un agrandissement de celui-ci, Gy et Meinier seraient sans doute intéressées à bénéficier des places qui pourraient se créer.

M. Éric Grand propose à la commission sociale d'étudier la possibilité de créer un jardin d'enfants dans la future maison villageoise.

Mme le Maire souligne que les locaux ne seraient pas du tout adaptés et les pièces beaucoup trop petites ; il faudrait donc changer les plans. Les réflexions sur la maison communale ont débuté il y a deux ans, voire plus. La dernière demande d'autorisation a été déposée avec les toutes dernières modifications. Ce serait un projet de plus que la commune stopperait complètement.

M. Christophe Mage ajoute qu'il était plus logique de garder le jardin d'enfants à proximité de l'école.

Mme Catalina Kauz suggère de réfléchir à un immeuble intergénérationnel, le jour où la commune aura un terrain.

Mme le Maire annonce la nomination de M. Thomas Rivollet au grade de sapeur-pompier. De plus, une nouvelle recrue intégrera prochainement la compagnie suite à son déménagement.

Concernant l'affaire Sommer, une audition avec la sœur de M. Olivier Sommer a eu lieu le 12.2.2025. L'avocat de la commune plaidera l'affaire le 26.3.2025. À l'issue de cette

audience, le tribunal gardera la cause à juger et rendra ultérieurement son jugement, ce qui pourrait prendre plusieurs mois. Pour l'instant, aucun autre fermage n'a été résilié, conclut **Mme le Maire**. La juge présente lors de l'audience a estimé que cela ne mettrait pas en péril l'exploitation.

M. Yves Lüthi annonce la dernière demande d'autorisation.

– DD 336'596/1 : route de Presinge 144, Swisscom (Suisse) SA, mise en conformité du facteur de correction d'une installation de téléphonie mobile PRES. *Préavis favorable*. L'autorisation de construire fait l'objet d'une enquête publique jusqu'au 10.3.2025.

Le plafond du guichet de la mairie est en mauvais état suite à des infiltrations d'eau dont la cause n'a pas pu être éclaircie en dépit du passage de caméras et des investigations de M. Dominique Peccoud. La commune attend encore de savoir si l'assurance participera aux frais, la cause n'ayant pu être établie.

Suite à la campagne photographique menée par le SMS, la commune avait demandé à bénéficier des clichés pour ses archives. Le SMS a décliné cette demande en invoquant le droit aux images, l'essentiel de la documentation concernant des bâtiments privés. Le SMS n'ayant pas encore demandé l'accord aux propriétaires privés pour une publication, il ne peut pour l'instant qu'en faire un usage interne. Le SMS transmettra à la commune les photographies de ses propres bâtiments.

M. Yves Lüthi annonce que la commune a été consultée dans une étape préliminaire à l'enquête publique sur le projet de loi modifiant les limites de zone sur le territoire communal (création d'une zone affectée à de l'équipement public (ZEP), d'une zone agricole et d'une zone bois et forêts) située le long de la route de Presinge. La commission a été informée et l'Exécutif a fait une observation, à savoir que le terrain de football soit mis en zone sportive plutôt qu'en ZEP, car cela laisserait la possibilité d'y construire un bâtiment. Or il serait malvenu que des constructions puissent être réalisées à cet endroit, légèrement surélevé.

Concernant la rénovation de la maison communale, une séance technique avec les mandataires a eu lieu le 20.2.2025. Les dossiers d'appels d'offres seront prêts d'ici trois semaines et les plans, ainsi que les corps d'état concernés, ont été mis à jour. Par rapport aux ouvrages structurels, des travaux de sous-fondations sont nécessaires dans tout le bâtiment selon le bureau d'ingénieurs. M. Pasquale Bartolo pense qu'il faudrait faire un radier plutôt que reprendre les sous-œuvre, ce qui risque de faire remonter l'humidité.

M. Yves Lüthi résume le rapport 2024 de Lumina (SIG). Le nombre de luminaires est resté stable, en 2024 (138 luminaires référencés). L'âge moyen des luminaires est de 8,5 ans. La consommation est passée de 20'000 kWh en 2023 à environ 12'000 kWh en 2024, soit une baisse significative de 40 %. **M. Yves Lüthi** conclut sa présentation avec un graphique des différents types d'éclairages.

M. Stéphane Hostettler n'a pas de communication.

5. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission sociale du 11.2.2025

Mme Catalina Kauz évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

– Fête du Printemps (21.3.2025) : la commission est en attente des retours de l'APEJ et des Baroudeurs de Jussy concernant le bar à sirops et une éventuelle animation. Les dames paysannes ont confirmé leur participation et un contact a été établi avec Julien Huguel, de Chez Martine, pour les gaufres. Les pompiers ont été informés de la manifestation. Un fût de bière supplémentaire sera commandé et la mise à feu du Bonhomme d'Hiver aura lieu à la tombée du jour. La fête débutera à 18h30.

– Balade transfrontalière (18.5.2025) : la Jeunesse et Open Scène se chargeront de la

manifestation. Une réunion a eu lieu le 18.2.2025 à Puplinge.

- Promotions scolaires : les réservations pour la roue en bois, le School bus et la Revuelta (fanfare) ont été effectuées, les liseuses commandées. Le budget total s'élève à Fr. 32'000.-, les dépenses actuelles à Fr. 31'368,10. Le fil rouge a été fixé au 8.5.2025 à 18h30. Il faut encore contacter Mme Claire Dinichert, responsable de l'école, afin de communiquer le thème aux Gymnosaures qui feront une proposition de repas. Pour le cocktail, la commission opte pour la traditionnelle sangria, les feuilletés et les tomates-cerises.

- 1^{er} août : à l'heure actuelle, M. Pierre-Yves Félix avec trois cors des Alpes et Mme Nicole Thomet (accordéon) ont confirmé leur disponibilité. La commune est en attente du tarif et d'une confirmation de Lèche Béton, qui remplacerait alors Mme Nicole Thomet. Un contact a été pris avec une société qui propose des spectacles en fonction du budget.

Les sociétés communales seront contactées pour la marche, le questionnaire étant à définir. La commission a choisi le cadeau pour la marche, à savoir une banane grise avec le logo de la commune qui attend le devis.

Orateurs suggérés : la para-athlète Céline van Till, qui a participé aux JO paralympiques et dont le parcours et l'énergie sont incroyables. Sa devise de vie : « tout est possible ». Autre proposition, le physicien M. Michel Mayor.

M. Stéphane Hostettler a indiqué que normalement, la location des deux tentes devait être prévue dans le budget. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Les Dames paysannes souhaiteraient savoir si elles doivent prévoir des pâtisseries pour le midi. Compte tenu du peu d'affluence, à cette heure, la commission propose que les pompiers prévoient des glaces.

- Sortie des jeunes 12-17 ans (23.8.2025) : dès le 1.6.2025, une balade de 2,5 km sera ouverte au public à Charmey depuis l'arrivée de la télécabine, entrecoupée de sections de toboggan en pleine nature. Il serait possible d'enchaîner avec l'accrobranche, puis de prendre des trottinherbe pour rejoindre le départ de la télécabine. Mme Véronique Vuadens se renseignera auprès de l'office du tourisme de Charmey. Il existe aussi la vallée des tyroliennes (17 tyroliennes sur le même parcours à Charmey).

- Soirée préventive Stop Suicide (14.3.2025) : cette soirée sur inscription se déroulera à Choulex.

- Divers :

Les Baroudeurs de Jussy organisent un dimanche après-midi « jeux de société » intergénérationnel le 6.4.2025.

Le cinéma en plein air aura lieu les 11 et 12.7.2025 avec deux films à l'affiche. Une société communale pourrait tenir la buvette.

Sortie des jeunes (8-11 ans) au Western-City (Martigny) le 24.5.2025 : le car a été réservé et le départ fixé à 8h (pour le retour, le départ du car est fixé à 15h45).

Sortie des retraités du 21.5.2025 : le car a aussi été réservé ; le retour s'effectuera en bateau.

Une assistante de production de Point Prod sollicite une subvention pour le prochain court-métrage de M. Alexandre Schild (Fr. 7'000.-). La commission attend plus de détails.

Un troc canin aura lieu le 14.6.2025.

- La prochaine séance est fixée au 11.3.2025.

4.2 Commission urbanisme du 18.2.2025

M. Pascal Wegmuller évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission, sachant que M. Yves Lüthi a déjà évoqué certains sujets.

- Route de Juvigny 2 : en lien avec ce projet, la commission souhaiterait recevoir le projet des conditions-cadres, que ce soit pour les travaux courants ou les gros travaux.

M. Christophe Mage indique qu'il s'agit de conditions générales, ce qui n'est pas la même chose qu'un cahier des charges.

M. Éric Grand précise que les commissaires se proposaient de lire ce document afin d'apporter leurs connaissances et expériences. Il relève que les conditions générales proposées par Bativer pour la route de Juvigny 2 sont défavorables à la commune.

M. Christophe Mage rappelle que l'administration n'a pas les compétences techniques pour établir ledit cahier des charges, qui est très spécifique.

M. Yves Lüthi propose à M. Christophe Mage de transmettre à la commission les conditions générales qu'il a rédigées.

- Extension du local des pompiers/salle des fêtes : **M. Pascal Wegmuller** rappelle qu'une séance aura lieu mercredi prochain avec l'Exécutif, l'architecte et l'état-major. Cela permettra de définir précisément le projet dans sa globalité, y compris l'éventuel sous-sol, afin que l'architecte puisse évaluer au plus vite les coûts y relatifs.

- Réglementation du stationnement dans le hameau de Lullier : la commission a évoqué le courrier d'un habitant et est arrivée à la conclusion que la problématique concerne surtout les tronçons entre le carrefour route de Lullier/chemin de la Forge, et entre les routes de Lullier/du Petit-Lullier. Il n'y a pas eu d'autre plainte concernant le reste du village. La commission propose de mettre en place une interdiction de stationner sur les tronçons précités avant l'entrée en exploitation du nouveau bâtiment.

Mme le Maire demande si ce n'est pas là où la commune avait déjà mis cette interdiction en place, que le Conseil municipal avait ensuite décidé d'enlever.

M. Christophe Mage affiche un plan de situation.

M. Pascal Wegmuller rappelle que le stationnement est interdit dans les carrefours.

M. Jean-Marie Beaud suggère d'envoyer régulièrement les APM amender les contrevenants.

M. Éric Grand estime qu'il serait mieux de rappeler cette interdiction au moyen des panneaux ad hoc.

M. Yves Lüthi rappelle que cette mesure devra être validée par l'OCT.

Le Président propose un vote de principe.

À l'unanimité (10 oui), le Conseil municipal valide l'implantation de panneaux d'interdiction de stationner sur le tronçon marqué en rouge sur le plan.

- **M. Pascal Wegmuller** indique que la commission a de nouveau évoqué la résolution du Conseil municipal concernant la circulation dans le village. Il est regrettable que la commune n'ait toujours pas reçu de réponse officielle de l'État, que M. Christophe Mage a relancé.

- La commission a pris connaissance des courriers de M. Robert Raymond et a jugé que la réponse de l'Exécutif était tout à fait appropriée. La commission propose de ne pas donner d'autre suite à ces courriers.

- Divers : la commission a notamment évoqué le périmètre du centre horticole qui a été évoqué plus haut. La commission était également contre la modification de cette zone en ZEP.

6. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

Néant.

7. Décision(s) de l'ACG

Le Président annonce que la décision de l'AG de l'ACG du 20.11.2024 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de

Fr. 7'000'000.- à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges est entrée en force.

8. Proposition du Maire et des Adjointe

Néant.

9. Propositions individuelles et questions

M. Jean-Marie Beaud demande si les jurés du local de vote ont reçu leur bon de Fr. 50.- pour les remercier suite aux votations de janvier dernier.

Mme le Maire pense que non, cette décision ayant été prise après par le Conseil municipal.

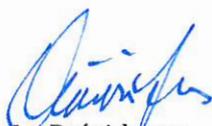
M. Jean-Marie Beaud constate que la publication des Baroudeurs de Jussy, sur la page Instagram de la commune, est fort mal mise en page. La personne qui s'occupe des réseaux sociaux a-t-elle été formée sur ce type de publications ?

M. Christophe Mage verra avec l'intéressée.

10. Divers

Néant.

Date du prochain Conseil municipal : 14 avril 2025 à 20h.



Le Président :
Olivier Gros



La Vice-présidente :
Catalina Kauz



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 20h53.